



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 31 MARS 2025

Nombre de conseillers : 30
- Présent(e)s : 20
- Pouvoirs : 8
- Excusé(e)s : 1
- Absent(e)s non excusé(e)s : 1

L'an deux mil vingt-cinq, le 31 mars, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 17 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à l'Espace Jean Gabin à Chaponnay, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.
Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Nicolas VARIGNY, Maryse MERARD (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Martine JAMES, Christelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN (Marennes), Pierre BALLELIO, Arnaud DELEU, Sylvie CARRE, René MARTINEZ, Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Denis CATHEBRAS, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD (Simandres), Béatrice CROISILE, Patrice LAVERLOCHERE, Roberto POLONI (Ternay)

Pouvoirs :

M. Laurent BICARD (Chaponnay) a donné pouvoir à Mme Maryse MERARD (Chaponnay)
Mme Cécile SUBRA (Chaponnay) a donné pouvoir à M. Nicolas VARIGNY (Chaponnay)
Mme Sandra BULLION (Marennes) a donné pouvoir à M. Timotéo ABELLAN (Marennes)
M. Lilian CARRAS (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon)
Mme Pascale LUCARELLI (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Sylvie CARRE (St Symphorien d'Ozon)
M. Mattia SCOTTI (Ternay) a donné pouvoir à M. Jean-Philippe CHONE (Communay)
Mme Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL (Ternay) a donné pouvoir à M. Roberto POLONI (Ternay)
Mme Bettina VOIRIN (Ternay) a donné pouvoir à Mme Béatrice CROISILLE (Ternay)

Excusée :

Mme Frédérique LEPERS (Simandres)

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)

N°2025-51-7.2.1
31/03/2025

Vote du produit et des taux de TEOM pour l'année 2025

Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances, rappelle à l'assemblée que :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-09-01-00026 du 1er septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Considérant les commissions finances des 19 février et 5 mars 2025 ;

Considérant les bureaux communautaires des 27 janvier, 3 février, 10 février et 10 mars 2025 ;

Considérant le Débat d'Orientaion Budgétaire du 3 mars 2025 ;

Considérant, les coûts transmis par le SITOM sont :

Communay	396 903 €
St Symphorien d'Ozon	561 173 €
Sérézin du Rhône	263 396 €
Simandres	162 752 €
Ternay	508 018 €
Chaponnay	410 910 €
Marennnes	177 646 €
TOTAL :	2 480 798 €

Considérant, les bases d'imposition sont :

- Communay :	6 883 448
- St Symphorien d'Ozon :	8 956 024
- Sérézin du Rhône :	4 967 148
- Simandres :	2 846 427
- Ternay :	8 406 274
- Chaponnay :	11 924 196
- Marennnes :	3 886 751
TOTAL :	47 870 268

Ainsi, les taux de TEOM pour l'année 2025 sont :

- Communay :	5,77 %
- St Symphorien d'Ozon :	6,27 %
- Sérézin du Rhône :	5,30 %
- Simandres :	5,72 %
- Ternay :	6,04 %
- Chaponnay :	3,45 %
- Marennnes :	4,57 %

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** le produit et les taux de TEOM par commune ci-dessous pour l'année 2025 :

Zones	Communes	Bases d'imposition	Produits attendus €	Taux 2025	Taux 2024 pour mémoire
1	Communay	6 883 448	396 903	5,77 %	5,57%
2	St Symphorien d'Ozon	8 956 024	561 173	6,27 %	6,32%
3	Sérézin du Rhône	4 967 148	263 396	5,30 %	5,20%
4	Simandres	2 846 427	162 752	5,72 %	5,71%
5	Ternay	8 406 274	508 018	6,04 %	5,93%
6	Chaponnay	11 924 196	410 910	3,45 %	3,29%
7	Marennnes	3 886 751	177 646	4,57 %	4,58%

Télétransmise en Préfecture le **- 4 AVR. 2025**
Affichée le
Certifiée exécutoire le **- 4 AVR. 2025**

Pour extrait conforme au registre,
Pierre BALLELIO
Président

